AR PREFECTURE
006-240600593-20181001-180909-DE
Reçu le 08/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Assistance à maitrise d'ouvrage pour l'aménagement du Pôle multimodal de L'Escarène

Décision n° 18 10 09

L'an deux mille dix huit, le lundi 1 octobre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Mesdames Michèle Maurel, Nadine Ezingeard, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Cyril Piazza par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel et Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Monsieur Stéphane Sainsaulieu,

Monsieur Philippe Mineur a été nommé secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'au titre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire », la CCPP s'est engagée dans la réalisation du Pôle multimodal (PEM) de L'Escarène. L'intermodalité constitue, en effet, un des éléments forts de l'amélioration de l'organisation des déplacements. L'aménagement de cet espace portera sur la réalisation d'une centaine de places de stationnement (voitures, PMR, véhicules longs, 2 roues), d'un dépose minute, d'un cheminement piétons, et enfin d'un arrêt pour les transports en commun.

Vu les échanges engagés avec M. Patrick Morin, Chef de la Subdivision Départementale d'Aménagement Littoral Est

Vu l'accord de principe du Département,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré,

Sollicite l'assistance administrative et technique pour l'aménagement du pôle multimodal de L'Escarène des services compétents du Conseil départemental

Autorise le président à signer la convention relative à cette maitrise d'œuvre avec le Conseil départemental

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT,
M. LAVAGNA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 0